

VOTRE RENDEZ-VOUS AU CHU SAINTE-JUSTINE : S'ADAPTER POUR VOUS PROTÉGER

Pour minimiser les risques de transmission des infections, le CHU Sainte-Justine met en place les mesures nécessaires pour protéger ses patients et son personnel. Voici tout ce qu'il faut savoir pour faciliter votre visite dans notre établissement de santé :

HEURE DE VOTRE RENDEZ-VOUS



Pour assurer le respect des mesures de distanciation physique dans nos salles d'attente, nous vous demandons d'**arriver 30 minutes avant l'heure prévue de votre rendez-vous.**

ACCOMPAGNATEUR



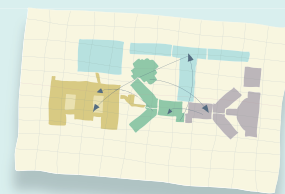
Un seul accompagnateur est autorisé par enfant pour les rendez-vous en **clinique ambulatoire**. Pour les patientes qui ont un rendez-vous en **clinique de gynécologie/obstétrique**, un accompagnateur adulte est autorisé.

LE PORT DU MASQUE

Le port du masque est obligatoire pour tous les patients et visiteurs du CHU Sainte-Justine. Si vous avez un masque à la maison, vous êtes invités à l'apporter avec vous, sinon un masque de procédures vous sera remis à l'entrée.



ACCÈS POUR LES PATIENTS



Vous pouvez accéder à l'hôpital par :

- l'**entrée principale** située sur le Chemin Côte-Sainte-Catherine
- ou
- l'**entrée du stationnement**, niveau 1.

ASSUREZ-VOUS D'AVOIR AVEC VOUS :



Le **billet de confirmation électronique**



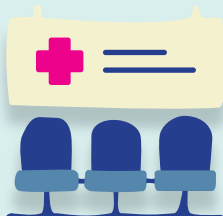
La **carte d'hôpital** et la carte de la **RAMQ** de votre enfant (ou les vôtres)



La liste de **médicaments à jour**

Merci de **limiter les effets personnels que vous apportez** lors de votre rendez-vous par mesure de prévention des infections!

À VOTRE ARRIVÉE



Un agent à l'accueil vous donnera les consignes et directives nécessaires pour votre visite.

Si votre clinique n'est pas prête à vous accueillir, vous serez dirigé vers une salle d'attente délocalisée située à l'Atrium, niveau A.

- Vous serez contacté sur votre téléphone cellulaire (si vous en avez un) au moment de vous rendre à votre rendez-vous.